



CC

- CARTE COMMUNALE -

Commune de

GRANDFONTAINE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

ELABORATION CARTE COMMUNALE

CONCERTATION

Vu pour être annexé à l'arrêté du maire du 14
septembre 2020,

A Grandfontaine,
le 14 septembre 2020


le Maire,
Philippe REMY



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
29/01/2018

Commune de Grandfontaine

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire



PRÉFET DU BAS-RHIN

Servitude

AC1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L.621-1 et suivants; L.621-30; L.631-1, L.631-4 Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (articles 9 et 18, 34 à 40, 49 à 51)
	Sommet et musée du Donon / Classé / 500m	Arrêté préfectoral 06/12/1898 _26/06/1934

Gestionnaire

SERVICE TERRITORIAL DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

2, place de la République



Palais du rhin

67082 STRASBOURG


AS1**Désignation****Textes réglementaires**

- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de l'Environnement : Article L.215-13
Code de la Santé Publique : Articles L.1321-2; L.1321-2-1; R.1321-6 et suivants
Circulaire du 24 juillet 1990


-
-  Commune de RAON-sur-PLAINE (Vosges):
-périmètres de protection rapprochée et éloignée des Sources "1929" (3 captages) n°270.7.1002
Situées sur la commune de GRANDFONTAINE
-périmètre de protection rapprochée de la source "1912" n°270.7.1001 située sur la commune de GRANDFONTAINE
-périmètre de protection rapprochée de la source des "Prés le Kief" n°270.7.6 située sur la commune de RAON-sur-PLAINE (Vosges)
- Arrêté préfectoral 14/12/2005
-
-  Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Source des Minières:
-périmètre de protection rapprochée de la source n°270.8.21 dite source des Minières (zona A et B)
- Arrêté préfectoral 24/12/2001
-

Gestionnaire**AGENCE REGIONALE DE SANTE****14 rue du Marechal Juin****Cité administrative Gaujot****67084 STRASBOURG**

PT1	Désignation	Textes réglementaires		
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39; Code de la Défense : Article L.5113-1; Arrêté du 21/08/1953		
	 Centre radioélectrique de Sarrebourg-le-Donon: -zone de protection (cercle de 500 m de rayon)		Décret	26/09/1980

Gestionnaire

TELEDIFFUSION DE FRANCE	8, rue Gay Lussac BP 68 ECKBOLSHEIM	Direction Régionale Est Délégation Territoriale AI	67038	STRASBOURG
--------------------------------	--	---	--------------	-------------------

PT2	Désignation	Textes réglementaires		
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L.54 à L.56-1; R.21 à R.26 et R.39; Code de la Défense : Article L.5113-1		
	 Centre radioélectrique de Sarrebourg-le-Donon: -zone secondaire de dégagement (cercle de 100 m de rayon)		Décret	06/02/1980

Gestionnaire

TELEDIFFUSION DE FRANCE	8, rue Gay Lussac BP 68 ECKBOLSHEIM	Direction Régionale Est Délégation Territoriale AI	67038	STRASBOURG
--------------------------------	--	---	--------------	-------------------

T7**Désignation**

- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Textes réglementaires

Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5
Code de l'Aviation Civile :

**Gestionnaire**

**SERVICE NATIONALE DE L'INGENIERIE
AEROPORTUAIRE**

210, rue d'Allemagne

69125 LYON ST-EXUPERY